
que peu de celles que nous avons cherché à négocier avec la CEE. Je voudrais souligner encore une fois que ces négociations ont été extrêmement ardues et complexes, mais je suis prêt à défendre ce que nous avons décidé, si le tout est approuvé par la CEE, et à affirmer qu'il s'agit de la meilleure entente possible dans ces circonstances et de la plus étendue, compte tenu de tous les éléments en jeu...

Relations avec la France

Je voudrais toucher quelques mots sur le sujet de nos relations avec la France. Je n'ai évidemment pas à rappeler ici que ces relations sont fondées sur des affinités d'ordre historique, linguistique et culturel ainsi que sur le développement de la coopération économique et politique à laquelle j'attache une très grande importance.

Ces relations naturellement harmonieuses sont cependant entrées dans une période difficile, particulièrement depuis la visite du premier ministre Lévesque en France, en novembre dernier. Cela tient en partie à la situation qui règne actuellement dans notre pays et à la position ambiguë qu'a prise le gouvernement français: après une visite du premier ministre du Québec en France, nous lui avons demandé des précisions sur sa politique relative aux relations entre le Canada et la France et sur la proposition d'organiser des rencontres annuelles entre les premiers ministres français et québécois. Nous avons reçu, depuis, l'assurance écrite du gouvernement français que sa politique envers le Canada n'avait pas changé, qu'il n'interviendrait pas dans le débat politique canadien et qu'il respecterait notre cadre constitutionnel. Nous avons pris bonne note de cette assurance et, quant à moi, je considère le dossier de la visite Lévesque en France maintenant clos. Cependant, nous continuerons de rappeler aux autorités françaises la nécessité de nous consulter pleinement avant de signer des arrangements avec les gouvernements provinciaux, et nous poursuivrons les discussions sur la question des réunions annuelles des premiers ministres.

D'autres aspects de nos relations avec la France nous préoccupent. Je pense, par exemple, aux intentions françaises d'empêcher l'importation en France des peaux de jeunes phoques. J'ai rencontré mon homologue français, M. de Guiringaud, à Bruxelles, pour discuter précisément de cette question, il y a deux semaines. Nous avons également envoyé aux autorités françaises une note dans laquelle nous démontrons que l'espèce en cause n'est pas en danger et qu'il est scientifiquement prouvé que les moyens d'abattage ne causent qu'un minimum de souffrance à l'animal et enfin que les produits visés ont fait l'objet de concessions dans le cadre du GATT. J'espère que le gouvernement français reconnaîtra le bien-fondé de nos arguments et qu'il ne donnera pas suite à son intention d'interdire l'importation en France des peaux de jeunes phoques.

La question sur la délimitation des frontières maritimes entre le Canada et la France près de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que celle de nos relations de pêche restent délicates. La proclamation, au début de l'année, par la France et le Canada, de la création d'une zone économique et de pêche de 200 miles rend encore plus urgent le besoin d'une entente sur la délimitation de nos frontières maritimes, et, à cet égard, la récente sentence arbitrale anglo-française de la Manche, rendue en 1976, a pour effet